

Marseille, le 02 juillet 2020



**Secrétariat général**

Référence  
VL/CJ/2020-116  
Dossier suivi par  
Vincent. Lassalle  
Téléphone  
04 91 99 68 32  
Mél.  
ce.sg13  
@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard  
Charles Nédelec  
13231 Marseille  
cedex 1

Le directeur académique  
des services de l'Éducation Nationale  
des Bouches-du-Rhône

à

Mesdames et Messieurs  
Les directeurs des écoles publiques

Mesdames et Messieurs  
Les ERSEH

Mesdames et Messieurs  
les chefs d'établissement de l'enseignement  
privé

Mesdames et Messieurs  
Les IEN

Mesdames et Messieurs  
Les Principaux

Mesdames et Messieurs  
Les Proviseurs

**Objet : Cartographie des PIAL et des regroupements**

Comme indiqué dans la circulaire départementale sur le développement des PIAL, voici la cartographie retenue des PIAL pour la rentrée 2020.

Collèges et Lycées publics : Chaque EPLE constituera un PIAL. Il n'y a donc pas lieu d'en communiquer la liste. Les éventuels regroupements d'EPLE dans un même PIAL, ou les éventuelles constitution de PIAL inter-degrés seront réalisés au cours de l'année scolaire prochaine après des temps de réflexion-concertation et en vue de préparer la rentrée 2021.

Ecoles publiques : 135 PIAL sont constitués en regroupant 323 écoles selon le fichier joint. 431 autres regroupements comprennent 817 écoles (également dans le fichier joint). Ils ne constituent pas encore des PIAL au sens strict car ils disposent de moins de 10 AESH. Ils sont néanmoins dotés en AESH selon les mêmes modalités que les PIAL. Ils seront revus en cours d'année pour constituer ou rejoindre des PIAL. Par ailleurs, 6 écoles ne sont ni dans un PIAL, ni dans un regroupement.

Enseignement privé : La liste et la structuration des PIAL de l'enseignement privé est construite en coordination avec les DDEC. 7 établissements (5 de l'école au lycée, 1 du collège au lycée et 1 collège) seront désignés PIAL. Ils en seront informés par leur DDEC. Les établissements privés seront également concernés par la généralisation totale pour la rentrée 2021 et les réflexions qui devront y conduire pendant l'année scolaire.

Le secrétaire général

Vincent Lassalle